**Groupement comptable du Lycée Edmond Labbé**

**Plan d’action 2016-2018**

Initiée en 2012 à la faveur d’un audit de la DDFIP du Nord, la démarche qualité du groupement comptable se structure sous la forme suivante :

Le **diagnostic biennal général** établit en juin une année sur deux une cartographie des risques, qui sont qualifiés et quantifiés. Une synthèse sert de premier fil conducteur à la démarche. Les champs d’activité à risque ou à enjeu financier ou politique fort font l’objet d’**audits ciblés**, qui permettent d’approfondir l’analyse des processus de gestion. Enfin, des **contrôles inopinés** évaluent l’application des procédures, la résorption des risques et identifient la naissance éventuelle de nouveaux risques.

Régulièrement, l’**organigramme fonctionnel** du groupement est actualisé, et les **procédures** toilettées. Un **comité de pilotage** de la démarche en assure le développement et le **Conseil d’Agence Comptable** (CAC) se fait l’écho des travaux réalisés. Des **groupes de travail**, qui impliquent l’ensemble des personnels du groupement, ont également été créés afin d’inscrire la démarche dans un processus collectif de changement.

Les années scolaires 2013/2014 et 2014/2015 ont permis de consolider les fondements de l’organisation qualitative du travail dans le groupement, puis de pérenniser la démarche, en accentuant l’effort de **formalisation, de formation et d’information**.

En 2015/2016, le **plan d’action** a été affiné, et la démarche qualité s'est stabilisée :

* les CAC ont été l'occasion de dévoiler des indicateurs pertinents d'analyse du processus de la dépense;
* la plupart des établissements ont connu leur troisième diagnostic des risques;
* des dialogues de gestion de rentrée ont été testés, réunissant ordonnateur, adjoint-gestionnaire, agent comptable et fondé de pouvoir.

En 2016/2018, le plan d'action évolue encore :

* il devient biennal, en cohérence avec la fréquence des diagnostics et des contrôles sur place, qui sont réalisés tous les deux ans;
* il intègre la notion de dialogue de gestion, autour d'indicateurs de qualité et d'indicateurs financiers, afin que l'échange porte à la fois sur la santé financière des établissements et sur ce qu'il convient de faire pour la conserver ou l'améliorer (objectif 11);
* il donne du temps aux audits de fond : un seul thème, choisi collectivement, sera abordé par période de deux ans.

**Axe 1 : Formaliser**

**1) Procéder à une résorption méthodique des risques**

A l’appui de la synthèse ODICé, indiquer notamment, lors des réunions du comité de pilotage, quelles observations ont été levées durant la période précédente, et sur quels thèmes les membres vont travailler au cours de la période à venir.

 Objectif 1 : *risque moyen pondéré ODICé inférieur à 12% par EPLE*

**2) Développer les procédures de gestion**

Les thèmes suivants ne font l’objet d’aucune procédure : budget, patrimoine.

Par ailleurs, l’ensemble des procédures doit être régulièrement réinterrogé au regard des évolutions et des pratiques.

Objectif 2 : *créer des procédures dans les thèmes qui en sont dépourvus*

Objectif 3 : *avoir un corpus de procédures actualisé en permanence*

**3) Tenir à jour le Document Unique d’Agence Comptable (DUAC) et l’organigramme fonctionnel (OF)**

Les informations relatives aux acteurs sont régulièrement sujettes à changement et nécessitent de compulser régulièrement le DUAC pour le mettre à jour. De même pour l’OF.

Objectif 4 : *Avoir un DUAC actualisé en permanence*

**4) Développer la réalisation d’audits ciblés**

Depuis 2013, 8 audits ont été conduits. Il convient d’apporter de la régularité aux missions d’audit, de diversifier la qualité des auditeurs.

Objectif 5 : *organiser un audit ciblé à l’échelle du groupement*

|  |  |
| --- | --- |
| **Période** | **Audit** |
| Novembre 2015 - Février 2017 | Le recouvrement amiable et contentieux |
| Mars 2017 – Juin 2018 |  |

**5) Donner du sens aux contrôles inopinés**

Les contrôles réalisés sur place sont une obligation qui s’impose à l’agent comptable. Ils reposent sur un cadre formel, qui est fonction du calendrier des audits et de la cartographie des risques et visent à mettre en cohérence le travail respectif des ordonnateurs et de l’agent comptable.

Objectif 6 : *élaborer un calendrier de contrôles qui ne soit ni superflu, ni redondant*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Libellé** | **Méthodologie** | **Fréquence** |
| Caisse, régies, valeurs | Contrôles énumérés dans le PV | Chaque EPLE au moins une fois tous les deux ans |
| Patrimoine | Rapprochement de l’inventaire physique et de l’inventaire informatique | Chaque EPLE au moins une fois tous les deux ans |
| Stocks | Rapprochement de l’inventaire physique et de l’inventaire informatique | Chaque EPLE au moins une fois tous les deux ans |
| Logements de fonction et véhicules de service | Contrôles énumérés dans le PV | Chaque EPLE au moins une fois tous les deux ans |
| Rémunérations | RIB : rapprochement du journal de paye et du ribier | Echantillon de 10% par mois sur la paie GRETA |
| Bourses nationales et aides financières | Contrôle des remises d’ordre  | Chaque EPLE au moins une fois par an |

**Axe 2 : Former**

**1) S’assurer au quotidien de la compréhension et de l’application des procédures**

Les procédures écrites sont encore méconnues des collègues, en partie parce qu’elles ont été distribuées sans formalisme.

Objectif 7 : *organiser des séances de lecture contradictoire, en particulier avec les nouveaux collègues.*

**2) Multiplier les échanges de pratiques entre agents**

Les groupes de travail (GT) et le Conseil d’Agence Comptable (CAC) ont vocation à faciliter les échanges, notamment entre collègues des EPLE rattachés

Objectif 8 : *faire vivre les GT et leur faire produire du contenu*

Objectif 9 : *identifier les besoins en formation et créer les conditions d’une formation par les pairs*

Objectif 10 : *valoriser lors des entretiens annuels les formations données / reçues*

**Axe 3 : Informer**

**1) Fonctionner en réseau**

La démarche de qualité doit avoir un ancrage fort dans chaque EPLE du groupement et s’y développer de façon homogène. Cela nécessite d’assurer une égalité d’accès à l’information.

Objectif 11 : *développer une analyse partagée entre Etablissement Rattaché et Agence Comptable (un dialogue de gestion de rentrée)*

Objectif 12 : *organiser deux CAC par an*

**2) Livrer une information financière claire et exhaustive**

Une démarche qualité emporte l’adhésion des chefs d’établissement et des conseils d’administration si l’analyse des indicateurs est présentée de façon intelligible et apporte une aide complète au pilotage économique des EPLE.

 Objectif 13 : *systématiser l’utilisation de l’outil COGEFI*

Objectif 14 : *rédiger collectivement le rapport de présentation du compte financier (ordonnateur, adjoint-gestionnaire et agent comptable)*

Objectif 15 : *assurer une information régulière aux ordonnateurs à l’appui de la balance et des développements de soldes*